Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B069-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**14**
- de Présents :	**14**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**14**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B069

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-MAXIMIN AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21C044 du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 25 mars 2021 portant sur la création d'un fonds de concours,

Vu la délibération n°22C043 du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 17 mars 2022 portant sur la modification de fonds de concours aux villes,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B069-DE

Vu la délibération n°9CFIN/2022 du Conseil Municipal de Saint-Maximin en date du 31 mars 2022 approuvant la modification des modalités d'attribution du fonds de concours de l'ACSO,

Vu la délibération n°7CFIN/2023 du Conseil Municipal de Saint-Maximin en date du 23 mars 2023 sollicitant le fonds de concours de l'ACSO pour l'opération de la commune,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € à la commune de Saint Maximin dans le cadre du fonds de concours pour financer l'aménagement de la rue Pierre Dewaele et place verte, représentant 14,28% du montant estimé des travaux (209 975,40 €).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
60100 CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B070-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**14**
- de Présents :	**14**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**14**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Alexandre OUIZILLE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B070

AVENANT N°4 AU MARCHE DE ' CONCEPTION-REALISATION RELATIF A LA REHABILITATION DU COMPLEXE MARIE CURIE ET A LA CONSTRUCTION D'UN DOJO A NOGENT-SUR-OISE '

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°21B087 du Bureau communautaire du 8 décembre 2021 attribuant le marché,
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B070-DE

DECIDE :

- De valider l'avenant n°4 au marché de conception-Réalisation pour la réhabilitation et l'extension du complexe Marie Curie à Nogent-sur-Oise signé avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est SOGEA intégrant les modifications suivantes :

FM	Plus values	€HT
9	Bornes électriques Ind A	33 599,70
16	Reprise de eaux usées	59 691,83
22	Raccordement terrains sports par cheminement	4 264,64
21	Prolongement cheminement extérieur salle d'échauffement	5 488,31
27	Reprise de voirie	12 641,58
	Total Plus value	**115 686,06**
	Moins value	
24	Annulation des tribunes presse	-10 362
	Montant de l'avenant	**105 324,06**

- D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B071-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B071

MARCHE PUBLIC MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE - DECLARATION LOT 3 INFRUCTUEUX

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C076 du Conseil communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire notamment en matière de commande publique,

Vu le code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B071-DE

Vu la nécessité de passer un marché public pour la maintenance préventive et corrective des installations techniques des systèmes de sécurité incendie de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De déclarer infructueux le lot n°3 du marché de maintenance préventive et corrective des installations techniques des systèmes de sécurité incendie, les deux offres remises pour ce lot s'avérant irrégulières.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B072-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B072

AVENANT N°2 MARCHE PUBLIC SUIVI ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C076 du Conseil communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire notamment en matière de commande publique,

Vu la décision d'attribution du marché en Commission d'Appel d'Offres en date du 9 février 2020 validé par décision du bureau en date du 9 février 2020,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B072-DE

Vu la nécessité de modifier par avenant le BPU du marché pour y prévoir de nouvelles prestations.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°2 au marché public de suivi-animation de l'OPAH signé avec SOLIHA et d'intégrer au BPU les missions suivantes :
    - Accompagnement renforcé de copropriétés dégradées sous arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité,
    - Majoration relative aux copropriétés de plus de 20 lots,
    - Réunion de travail supplémentaire.
- D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document y afférent.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B073-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B073

OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 11 juin 2020 relative au lancement de l'OPAH intercommunale,

Vu la délibération n°20C076 du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire en matière d'attribution aux particuliers et aux conseils syndicaux des aides financières prévues dans le cadre de l'OPAH,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B073-DE

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 9 septembre 2020 attribuant le suivi-animation de l'OPAH à l'opérateur SOLIHA,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 24 septembre 2020 adoptant le règlement d'attribution des aides et la créatlon de la commission d'agrément,

Vu la délibération du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 19 janvier 2022 modifiant le règlement d'attribution des aides,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :

  - 1 500,00 € à M. MALERBI – 1 bis ruelle de l'Eglise à Villers Saint Paul pour le remplacement de la porte d'entrée, pour la réfection de la toiture avec l'isolation, pour l'installation d'une VMC double flux, pour la pose d'un poêle à granulés en remplacement de l'existant ;

  - 1 500,00 € à M. et Mme LEFEBVRE – 20 clos fleuri à Nogent sur Oise pour l'isolation extérieure, pour le remplacement de la chaudière fioul par des radiateurs électriques,

  - 2 245,00 € à M. CHOUKROUN – 9 allée Pierre Benard à Nogent sur Oise pour l'installation d'un poêle à bois flamme verte, pour l'installation d'une VMC hygro B, pour le remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur, pour l'isolation des deux pignons extérieurs,

  - 758,00 € à Mme MAZOUZ – 107 rue Carnot à Nogent sur Oise pour le remplacement de la douche existante par une douche extra plat avec barre d'appui et siège de douche, pour la pose de WC adapté,

  - 286,00 € à M. ou Mme SACAZE – 2 rue Ronsard à Nogent sur Oise pour l'installation de volets roulants,

  - 1 518,00 € à M. FERNANDES – 2 rue de Beauvoisis à Creil pour la mise en place d'un monte escalier,

  - 10 617,04 € à la copropriété 127 rue Henri Pauquet à Creil pour des travaux complémentaires à réaliser afin de répondre à l'arrêté de mise en sécurité

  - 1 067,00 € à M. TEBBI – 1 impasse Emile Zola à Montataire pour le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur double service ;

  - 1 876,00 € à M. NIAKATE – 11 rue Jean Racine à Nogent sur Oise pour le remplacement des menuiseries (fenêtres + portes), VMC, remplacement des radiateurs par PAC air, remplacement du ballon électrique par un ballon thermodynamique ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B073-DE

- 1 291,00 € à M. et Mme SEVEDE – 6 rue Paul Valéry à Nogent sur Oise pour la création d'un poêle à bois flamme verte, pour Remplacement de la porte d'entrée par une porte isolante, remplacement d'une fenêtre par une fenêtre PVC avec un volet roulant, remplacement d'un velux de toit, isolation des murs extérieurs par l'intérieur, isolation des combles en rampants ;

- 1 975,00 € à Mme CORON – 10 bis rue de la Roue à Cramoisy pour la création d'un espace de douche adapté aux besoins de Madame, installation d'un monte escalier.

- 2 000,00 € à M. ADAMSAH – 14 rue Paul Bert à Nogent sur Oise pour la création d'un espace de douche et sanitaire au RDC.

- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :

  - M. ou MME MALERBI pour un montant de 15 166,00 € ;
  - M. ou MME LEFEBVRE pour un montant de 14 010,00 € ;
  - M. ou MME CHOUKROUN pour un montant de 20 188,00 € ;
  - M. ou MME MAZOUZ pour un montant de 4 927,00 € ;
  - M. FERNANDES pour un montant de 6 037,00 € ;
  - M. TEBBI pour un montant de 11 450,00 € ;
  - M. NIAKATE pour un montant de 18 888,00 € ;
  - M. et Mme SEVEDE pour un montant de 12 902,00 € ;
  - M. ADAMSAH pour un montant de 7 139,00 € ;
  - Sous réserve de validation de la commission, MME CORON pour un montant de 10 412,00 €

Pour mémoire, les fonds de la caisse d'avance font l'objet d'un remboursement à l'ACSO par les bénéficiaires, à la fin des travaux

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B074-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B074

ORGANISATION DES TRANSPORTS EXTRASCOLAIRES ET PONCTUELS - AVENANT N° 1

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du Conseil communautaire du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire,

Vu la délibération n°21B097 du Bureau communautaire du 13 juillet 2022 attribuant le marché,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B074-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché public pour l'organisation des transports extrascolaires et ponctuels, avec KEOLIS EVRARD (titulaire de rang 1) et CFTM (titulaire de rang 2), dont l'objet est de modifier l'article 2.8 « Répartition des bons de commande du CCAP » en intégrant un délai de 5 jours de réponse avec un refus tacite en cas de non réponse de la part de chaque transporteur.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B075-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B075

ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20C199 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 22 octobre 2020 relative au lancement du fonds air bois,

Vu la délibération n°21C184 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise du 30 septembre 2021 adoptant le règlement d'attribution des aides et l'élargissement de la commission d'agrément OPAH au fonds air bois.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B075-DE

Vu la délibération n°21C185 du 30 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir au Bureau communautaire en matière d'attribution des aides financières au particuliers et de modification du règlement d'attribution dans le cadre du fonds air bois,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

D'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Monsieur MAYER Raymond	Remplacement de la cheminée existante par un poêle à granulés « flamme verte 7 étoiles »	7 440,04 €	1 500 €
Monsieur MALERBI Jean-Marc	Remplacement d'un insert installé par un poêle à bois labellisé « flamme verte 7 étoiles »	4 372,94 €	1 500€
Monsieur KHAZROUNE El Hassan	Remplacement d'une cheminée existante par un insert équivalent « Flamme verte 7 étoiles »	6 614,85 €	1 500€
Monsieur MAYER Bruno	Remplacement d'une cheminée ouverte par un poêle à granulés « flamme verte 7 étoiles »	6 573,46 €	1 500€
Monsieur AMZAL Koceila	Remplacement d'un insert par un poêle à granulés équivalent « flamme verte 7 étoiles »	5203,78 €	1 500€
Madame BRINGAULT Isabelle	Installation d'un foyer fermé/insert « flamme verte 7 étoiles »	6 135,19€	1 500€
Monsieur MAHIEU André	Remplacement d'une cheminée existante par un poêle « flamme verte 7 étoiles »	7 290,00€	1 500€

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B076-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B076

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES, DIT "FONDS VERT", POUR LA REDUCTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO-DECHETS)

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 20 C 076 du Conseil communautaire en date du 5 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B076-DE

Bureau communautaire du 20 septembre 2023 // 23B076

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- de solliciter des subventions auprès du « Fonds Vert », au niveau le plus haut possible, pour la réalisation des dépenses prévisionnelles suivantes :

Dossiers	Montant prévisionnel H.T.
Equipement des foyers en matériel de pré-collecte des biodéchets : bio-seaux	170 252.54 €
Equipement des points d'apport volontaire en matériel de collecte : - Bacs - Abri-bacs	 9 330.70 € 636 721.54 €
Actions de communication, sensibilisation, formation ou soutien d'un ou plusieurs chargés de mission.	47 000€ pour un animateur bio déchet 80 000€ pour deux maitres composteurs 3000 € pour la communication
TOTAL	946 304,78€

- d'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ces demandes de subvention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B077-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B077

ASSOCIATION 'TEAM GOBERVILLE' - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau.

Vu la délibération n°20CO76 du 5 juillet 2020 donnant délégation au bureau communautaire d'attribuer les subventions aux associations inférieures au seuil des 23 000€ et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B077-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 3 000 € en faveur de l'Association « TEAM GOBERVILLE »

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B078-DE

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 20 septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2023

NOMBRE :		**RESULTAT :**	
- de Conseillers en exercice :	**20**	**- POUR :**	**15**
- de Présents :	**15**	**- CONTRE :**	**0**
- de Votants :	**15**	**- ABSTENTION(S) :**	**0**
		- NE PREND PAS PART AU VOTE :	**0**

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Hervé LEFEZ, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Gérard WEYN, M. Didier ROSIER, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL.

RAPPORT : 23B078

SUBVENTION COMITÉ OISE JUDO POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI ET DU STAGE INTERNATIONAL CADETS / MINIMES / JUNIORS

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20CO76 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Bureau communautaire d'attribuer les subventions aux associations inférieures au seuil des 23 000 € et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023
Reçu en préfecture le 26/09/2023
Publié le
ID : 060-200068047-20230920-23B078-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 20 000 € au Comité Oise Judo pour l'organisation d'un tournoi international de judo les 22 et 23 octobre 2023 et d'un stage international cadets / minimes du 24 au 27 octobre 2023 ;
- d'accorder la gratuité au Comité Oise Judo pour l'utilisation du DOJO du complexe sportif Marie-Curie ;
- de valider la mise à disposition des besoins humains et logistiques nécessaires à l'organisation de ces manifestations.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE PRESIDENT,
PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES,
YVES SOCKEEL

Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL